



COMMUNE DE REMAUFENS

Formulaire de demande de la détermination de la subvention communale en matière d'accueil extrafamilial

Nom de la structure d'accueil :

1. Informations relatives à l'enfant ou aux enfants concerné-es par la demande de subvention

Nom et prénom·s	Date de naissance

2. Informations relatives aux parents et/ou personne vivant sous le même que l'enfant ou les enfants concerné-s par la demande de subvention

- a) Nom et prénom·s du ou des parent·s requérant :
- b) Nom et prénom·s de l'autre parent, si ménage commun :
- c) Contact du parent requérant :

3. Informations à compléter si le parent requérant vit sous le même toit avec une personne adulte qui n'est pas l'autre parent de l'enfant

- a) Vivez-vous maritalement, en partenariat enregistré ou en concubinage (communauté de table, de toit et de lit) avec une autre personne sous le même toit ? **Oui*** **Non**
- b) Vivez-vous en colocation (communauté de table et de toit) avec une autre personne sous le même toi ? **Oui*** **Non**

*En cas de réponse positive, les justificatifs financiers y relatifs devront être fournis et seront pris en compte dans le calcul du revenu déterminant

Copie de la liste des documents à fournir à la structure d'accueil pour le calcul du revenu déterminant

Pour les personnes salariées, rentières ou indépendantes	Le revenu déterminant se base sur le revenu annuel net du dernier avis de taxation (code 4.910), auquel sont ajoutés : a. Les primes de caisse-maladie et accidents (codes 4.110) ; b. Les autres primes et cotisations (code 4.120) ; c. Les rachats d'années d'assurance (code 4.140) ; d. Les intérêts passifs privés pour la part qui excède Fr. 30'000.00 (code 4.210) ; e. Les frais d'entretien d'immeubles privés pour la part qui excède Fr. 15'000.00 (code 4.310) ; f. 5% de la fortune imposable (code 7.910) ;
Pour les personnes imposées à la source	Le revenu déterminant se base sur le certificat d'impôt à la source et par l'addition du : a. 80% du revenu brut soumis à l'impôt ; b. 5% de la fortune imposable selon les données fiscales disponibles.

En plus du présent formulaire, la structure d'accueil remet au·x parent·s requérant la subvention communale une copie du règlement communal concernant la mise à disposition et le subventionnement des places d'accueil extrafamilial de jour.

Ce règlement est disponible sur le site internet de la commune :

https://www.remaufens.ch/images/Doc-2023/Reglements/Reglement_accueil.pdf

Le présent formulaire dûment rempli, daté et signé, accompagné des copies des documents requis par la structure d'accueil, est adressé à la commune par la structure d'accueil.

La commune valide le calcul du revenu déterminant et notifie sa décision à la structure d'accueil qui en informe le·s parent·s requérant la subvention.

La commune est habilitée à vérifier, en tout temps, l'exactitude des informations fournies.

Conformément aux dispositions fédérales et cantonales relatives à la protection des données, les informations susmentionnées sont traitées en toute confidentialité.

NB : Aucune subvention ne sera octroyée pour les personnes ne souhaitant pas fournir de justificatifs.

En apposant ma / notre signature,

Je déclare / nous déclarons avoir pris connaissance des dispositions communales en matière de subventionnement des places d'accueil extrafamilial de jour, ainsi que de la grille de subventionnement applicable.

J'accepte et certifie / nous acceptons et certifions que les informations ci-dessus ainsi les documents fournis à la structure d'accueil sont exacts.

Lieu et date

.....

Signature du ou des parent·s requérant

.....